Nations Unies S/PV.8037



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8037e séance

Mercredi 30 août 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Cheng Lie
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Ilnytskyi
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 4 août 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/680)

17-27248 (F)







La séance est ouverte à 15 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 4 août 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/680)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Israël et du Liban à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/743, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/680, qui contient le texte d'une lettre datée du 4 août 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2373 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Gueguen (France) : Nous nous félicitons du renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour un an, à l'unanimité. En tant que « plume », comme chaque année, la France a pris ses responsabilités en cherchant à maintenir l'unité du Conseil sur le renouvellement du mandat de la FINUL. Il était nécessaire de préserver son mandat, nous en étions tous convenus au sein de ce même Conseil, et de préserver ses capacités, afin qu'elle puisse le remplir au mieux. Je remercie l'ensemble des membres du Conseil et les parties pour leur coopération et leur attitude constructive pendant cette négociation qui fut difficile.

La FINUL est un bien public régional. Elle remplit son mandat en surveillant la cessation des hostilités autour de la Ligne bleue, où la situation est certes toujours volatile, mais globalement calme et stable depuis plus de dix ans. C'est en soi un acquis majeur, alors qu'ailleurs dans la région la situation sécuritaire est dégradée. Opérant dans une zone d'opération difficile, la FINUL exerce un rôle d'interposition indispensable alors même que les forces en présence disposent de capacités bien supérieures. Comme toute opération, comme toute structure, la FINUL peut sans doute faire plus et mieux. Mais personne au sein de ce Conseil ne peut imaginer une seule seconde cet environnement sans la FINUL.

Nous sommes allés aussi loin que possible dans la prise en compte des préoccupations de certains États Membres, alors que la préférence de la quasi-totalité du Conseil allait au départ à un renouvellement strictement technique. En tant que fournisseur de contingents, nous connaissons bien la situation du Liban, en particulier au Sud, et ne souhaitons pas remettre en cause de délicats équilibres. Ceci n'exclut en rien la possibilité de travailler dans d'autres cadres sur les graves préoccupations exprimées par certains de nos partenaires.

Dans un contexte régional troublé, la FINUL a une fonction stabilisatrice stratégique qui est dans l'intérêt de tous. Je tiens à saluer, à cet égard, les pays fournisseurs de contingents et tout particulièrement l'Italie, qui lui permettent de remplir son mandat. Il est également essentiel que les parties respectent l'ensemble de leurs obligations.

Je conclurai en saluant la présidence égyptienne du Conseil pendant ce mois d'août. Vous avez conduit nos travaux avec efficacité et sagesse. Je vous souhaite également une joyeuse fête de l'Aïd.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) : Les États-Unis sont très heureux d'avoir appuyé ce renouvellement du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité, mais surtout la France pour son leadership relativement à cette mission de maintien de la paix d'une importance vitale. La France a bien sûr des liens historiques avec le Liban.

Elle a de nombreux soldats au sein de la FINUL, et nous apprécions leurs sacrifices et les sacrifices consentis par tous les pays fournisseurs de contingents. Nous apprécions la volonté de la France de travailler avec nous pour faire en sorte que cette prorogation s'accompagne d'importantes améliorations.

Aujourd'hui, les conditions dans le Sud-Liban sont très dangereuses. Les nuages de la guerre s'accumulent. Le rôle de la FINUL est de veiller à ce que le Sud-Liban ne connaisse pas une nouvelle guerre. Elle est censée s'acquitter de cette tâche en aidant notamment le Gouvernement libanais à veiller à ce qu'il n'y ait pas dans la zone d'opérations de la FINUL des armes qui échappent au contrôle de l'État. Soyons honnêtes : depuis trop longtemps, les dirigeants de la FINUL ne se sont pas assurés que cet objectif était atteint. En particulier, le fait que le Commandant de la Force, le général Beary, qui dirige la FINUL, ne comprenne pas la menace que le Hezbollah représente pour la région est déconcertant.

En réponse aux ordres de son commanditaire, l'Iran, le Hezbollah, une organisation terroriste, stocke un arsenal offensif au Sud-Liban. Il dispose de milliers de missiles et de combattants aguerris, qui tous échappent au contrôle du Gouvernement libanais. Il suffit de regarder pour le voir.

Certains ont fait remarquer qu'il n'y a pas eu d'hostilités majeures dans la région depuis 2006. Ils disent que cela prouve le succès de la mission. Cela ne le prouve nullement. Le Hezbollah ne cherche pas à prévenir une guerre; il se prépare à une guerre. Le Hezbollah a tiré parti du calme relatif depuis 2006 pour se réarmer, en violation des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004). Ce n'est pas un secret. Le Hezbollah le reconnaît et s'en vante. Il parade devant les caméras de la télévision. La FINUL remplit un mandat difficile et conduit des opérations difficiles dans une partie difficile du monde. Ses forces, dans lesquelles figurent les contingents de certains membres du Conseil, servent avec dignité et courage. C'est pourquoi les États-Unis ont vigoureusement appuyé la mission et continueront à le faire.

La résolution d'aujourd'hui donne à la FINUL une solide autorité pour aider le Liban et maintenir la sécurité du Sud-Liban. Ce que nous avons cherché est de garantir que la FINUL fait son travail dans toute la mesure possible, et je suis très satisfaite de ce que nous avons accompli ici aujourd'hui. Le statu quo n'était pas acceptable pour la FINUL, et nous ne l'avons pas accepté. La résolution met en lumière le fait que la FINUL est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que son théâtre d'opérations ne soit utilisé à des fins militaires. Elle appelle la FINUL à accroître sa visibilité en à intensifiant ses patrouilles et inspections de manière à perturber les activités illicites du Hezbollah. Pour la première fois depuis 2006, la résolution souligne que la FINUL peut aider le Gouvernement libanais à contrôler ses frontières afin d'arrêter le flux d'armes illégales dans le pays. Et, point capital, elle dit à la FINUL de nous signaler clairement ce qu'on l'empêche de voir. Depuis trop longtemps, quand la FINUL se heurte à un barrage routier du Hezbollah, elle bat en retraite. Et nous ne savons pas ce qui se passe derrière ces barrages routiers. Point n'est besoin de trop d'imagination pour comprendre que ce sont ses armes illégales que le Hezbollah veut garder secrètes. La FINUL doit maintenant nous dire en détail où, quand et pourquoi on arrête sa marche.

Ce sont là de grands pas en avant. La résolution d'aujourd'hui exige que la FINUL intensifie ses efforts au moment où le Hezbollah intensifie les siens. Les actions passées du Hezbollah nous indiquent ce qu'il fera dans l'avenir. Il a terrorisé le peuple libanais. Il a terrorisé le peuple syrien, se tenant à l'avant-garde des activités criminelles du régime d'Assad. Il a conduit une action terroriste bien au-delà du Moyen-Orient. Toute nation qui a souffert d'attaques terroristes sur son propre sol doit considérer que son tour pourrait bientôt venir. La FINUL n'a pas pour but d'entrer en guerre avec le Hezbollah. Son but est de garder sa zone d'opération à l'abri des terroristes et de leurs armes et de faire rapport chaque fois que la possibilité lui en est refusée. Si la FINUL agit ainsi,elle contribuera beaucoup à la paix et la stabilité de la zone. Ce que nous avons fait aujourd'hui aidera à garantir que cette mission de maintien de la paix ait les moyens et la volonté de faire son travail.

Pour les États-Unis, le moment est venu de déployer force, résolution et sens des responsabilités à l'ONU. Nos actes aujourd'hui se situent au cœur de notre nouvelle approche. Les États-Unis ne resteront pas un simple spectateur regardant le Hezbollah devenir plus fort en vue de la prochaine guerre. Nous ne resterons pas passifs tandis que l'Iran tourne en ridicule les travaux du Conseil. Aujourd'hui nous avons fait un grand pas en avant. Notre prochaine tâche à tous est de veiller à ce que la FINUL fasse ce que nous lui avons ordonné de faire aujourd'hui.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption unanime par

le Conseil de la résolution 2373 (2017) aujourd'hui. Nous continuons à soutenir un Liban souverain et stable, gouverné par de légitimes institutions. Nous reconnaissons que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) contribue sensiblement à la stabilité et la sécurité du Liban. Si la FINUL ne remplissait pas sa mission cruciale, il serait difficile de soutenir que le Liban est plus stable et sécurisé, et c'est pourquoi nous sommes heureux que le mandat de la FINUL ait été renouvelé aujourd'hui.

Le Royaume-Uni demeure préoccupé par les violations de la résolution 1701 (2006) de part et d'autre de la Ligne bleue. La FINUL doit s'affirmer davantage s'agissant d'imposer le respect de son mandat. Notre ambition à long terme est de voir le Gouvernement libanais asseoir son autorité dans le sud du pays et assumer les responsabilités de la FINUL. Nous croyons que la résolution que nous venons d'adopter fournit à la FINUL le mandat qui lui est nécessaire pour faire son travail correctement. Nous exhortons maintenant la mission et les pays fournisseurs de ses contingents à faire tout leur possible pour défier les obstacles opposés au fonctionnement de la mission et à sa liberté de mouvement, ainsi que pour imposer le respect total de son mandat. Si ces exigences critiques ne sont pas satisfaites, les forces de la FINUL engageront la lutte et ce sera le peuple libanais qui en paiera finalement le prix. Nous renouvelons donc notre appel à toutes les parties d'appliquer intégralement la résolution 1701 (2006) et de soutenir l'action essentielle que la FINUL continuera de mener au cours de l'an prochain.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Aujourd'hui, la délégation russe a voté pour la résolution 2373 (2017), qui proroge le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en raison de l'important rôle stabilisateur que cette mission de maintien de la paix joue dans la région. L'effet positif de l'action que mènent les soldats de la paix de la FINUL se fait sentir non seulement sur la Ligne bleue qui sépare le Liban d'Israël, mais aussi à l'intérieur du Liban et, en fait, dans l'ensemble du Moyen-Orient. Noua apprécions à leur valeur les efforts du Mécanisme tripartite pour prévenir et régler les incidents. Il faut protéger la fragile stabilité de la collaboration actuelle entre toutes les forces politiques libanaises. À notre avis, toute question inscrite à l'ordre du jour national, notamment celles liées à la sécurité, devrait être réglée par des institutions légales, au moyen d'un dialogue interlibanais approfondi et sans ingérence extérieure.

Nous sommes attachés à nos relations bilatérales avec le Liban et nous exhortons chaque pays à soutenir le peuple et le Gouvernement libanais. Il importe aussi de les aider à appliquer des mesures visant à préserver la stabilité politique et économique dans un pays qui a récemment marqué des progrès. Nous devons nous assurer de maintenir une politique favorable à la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban. Nous espérons que les futures activités de cette importante opération de maintien de la paix seront conduites dans le plein respect de l'opinion du Gouvernement libanais.

M. Cheng Lie (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'adoption unanime par le Conseil de la résolution 2373 (2017), qui reflète son important soutien à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL). La Chine a voté pour la résolution et nous voudrions remercier la France de son rôle de rédacteur durant les discussions et consultations sur le projet de texte. Nous reconnaissons que la mission a rempli effectivement son mandat et apporté une précieuse contribution au maintien du calme dans sa zone d'opération et à la stabilité dans la région. Nous louons la coopération du Gouvernement libanais avec la FINUL, ainsi que le dévouement et les sacrifices de tous les soldats de la paix de la mission et des pays fournisseurs de ses contingents.

La mission affronte encore de redoutables difficultés : la crise se poursuit en Syrie, et le Liban voit se dérouler de graves actions terroristes. La prorogation par le Conseil du mandat de la FINUL pour une nouvelle période de 12 mois devrait aider à maintenir la stabilité dans le sud du pays, à limiter le risque d'incidents et d'escalade et à faciliter la poursuite de l'application de la résolution 1701 (2006). Le Conseil de sécurité et la communauté internationale en général doivent continuer de donner à la FINUL un soutien politique afin de garantir qu'elle ait la capacité et les ressources nécessaires pour remplir son mandat. Nous espérons que toutes les parties intéressées agiront avec zèle pour appliquer la résolution 1701 (2006), feront preuve de retenue, et continueront d'observer l'accord sur la cessation des hostilités et de s'efforcer ensemble de parvenir à un cessez-le-feu permanent. Le Conseil et la communauté internationale doivent continuer de prêter leur assistance en la matière.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie a voté pour la résolution 2373 (2017) afin de mettre en lumière son appui solide et sans faille à une mission de maintien de la paix qui, à notre avis, dans une région

affligée par les conflits et la division, aide à maintenir le calme et la stabilité tant pour le Liban que pour Israël. L'Italie est fière d'être membre de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), mission dont la performance est due à la qualité, à la bravoure et au courage de son personnel qui provient de 41 pays fournisseurs de contingents. Nous comprenons donc très bien les préoccupations de sécurité liées à la présence d'armes non autorisées dans la zone d'opérations et aux deux autres violations de la résolution 1701 (2006) par le Hezbollah. Nous tenons toutefois à signaler qu'il faut veiller à bien faire la distinction entre les obligations qui, en vertu de la résolution 1701 (2006), sont confiées au Gouvernement libanais et celles dont sont chargés les soldats de la paix.

Leurs responsabilités sont très différentes, et le rôle primordial du Gouvernement souverain du Liban doit être souligné et respecté. En semant la confusion à cet égard, on sape les opérations de la FINUL et on prive les autorités libanaises de leurs propres prérogatives souveraines. Nous notons cependant qu'aujourd'hui, le Conseil a maintenu sa longue tradition d'unité et de consensus concernant la FINUL. Je tiens toutefois à souligner que nous continuons d'être préoccupés par le libellé du paragraphe 15, que nous avons accepté à la dernière minute pour éviter une division du Conseil et préserver son unité, ce qui est de la plus haute importance pour nous, et aussi parce que nous sommes une composante responsable de la mission de maintien de la paix, et son plus grand fournisseur de contingents, de concert avec l'Indonésie.

En tout état de cause, en tant que pays fournisseur de contingents, nous nous réservons le droit d'évaluer les mesures que le Secrétaire général pourrait envisager selon ce qui lui est demandé au paragraphe 15. Il convient par ailleurs de souligner que le paragraphe 15 ne modifie pas le mandat actuel de la FINUL.

Je voudrais terminer par une brève observation sur les méthodes de travail du Conseil. En tant que membre du Conseil de sécurité et en tant que fournisseur de contingents de la FINUL, de concert avec l'Indonésie, et en tant que pays qui a fourni trois des cinq derniers commandants de la force de la FINUL, nous aurions espéré des négociations plus inclusives. Le fait de recevoir des informations ou une mise à jour du « porte-plume », que nous remercions, ou des membres qui participent aux négociations, n'est pas la même chose que de permettre à l'ensemble des 15 membres du Conseil d'avoir un effet positif réel sur ces mêmes négociations. Le Conseil de sécurité ne doit pas oublier de tenir dûment compte des vues des pays fournisseurs de contingents, dont les hommes et les femmes risquent leur vie sur le terrain. Cela s'applique non seulement à la FINUL, mais également au travail que nous faisons chaque jour.

En tant que membre élu du Conseil, l'Italie attache une grande importance à ces principes. Je tiens à féliciter l'Ambassadeur Bessho pour le travail accompli sur les méthodes de travail, mais nous pensons qu'il faut faire plus afin de promouvoir des méthodes de travail à même de mieux servir notre objectif commun.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Ma délégation a voté pour la résolution 2373 (2017), que nous venons d'adopter. En tant que pays fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix, l'Uruguay s'est toujours efforcé de veiller à ce que les missions puissent s'acquitter de leurs mandats et atteindre leurs objectifs et qu'elles aient la possibilité d'assumer le rôle qui leur a été confié.

À notre avis, la résolution 2373 (2017) renforce encore le rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en accordant une nouvelle importance à sa capacité d'action sur le terrain. La FINUL a d'énormes responsabilités dans une région extrêmement sensible et au paysage politique extrêmement complexe. En conséquence, dans sa zone d'opérations, la FINUL doit pouvoir maintenir une présence active et visible afin de rester vigilante pour pouvoir s'acquitter de sa mission.

Nous souscrivons pleinement aux remarques faites par l'Ambassadeur de l'Italie sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 15 h 55.